

Demande de déclaration obligatoire pour toutes les manifestations sportives non motorisées sur voie ouverte à la circulation publique, avec classement, quel que soit le nombre de concurrents (cyclo sport, cyclo cross, VTT, ...)

Pour tous les clubs UFOLEP

1 - Envoyer à l'UFOLEP des Landes **14 semaines avant la manifestation** 1 exemplaire du dossier complet. Le délai est prolongé à **18 semaines** si la manifestation se réalise sur plusieurs départements.

Le dossier est composé des éléments suivants :

- [Doc.1 CERFA de déclaration](#)
- [Doc.2 REGLEMENT de la Manifestation](#) (à adapter éventuellement)
- pour le plan détaillé des voies et des parcours empruntés, s'appuyer sur les [Doc.3](#), [Doc.4](#) et [Doc.5](#). N'oubliez pas d'indiquer sur le plan l'emplacement des signaleurs, les lieux de départ et d'arrivée et le sens de circulation des participants.
- [Doc 9 REGLEMENT TECHNIQUE Fédération Française de Cyclisme](#)

L'UFOLEP 40 vérifiera que le dossier est bien complet, le visera et le transmettra aux autorités compétentes (comité départemental de cyclisme, maire ou préfet).

Nous vous invitons à consulter les [règles techniques et de sécurité des épreuves cyclistes sur la voie publique de la FFC](#).

Attention c'est l'UFOLEP qui se charge de transmettre le dossier au Comité Départemental de Cyclisme pour obtenir l'avis fédéral.

Routes classées à grande circulation :

Vous trouverez sur la carte ci-jointe ([Doc.8](#)), les routes départementales des Landes classées à grande circulation et interdites aux manifestations sportives :

- réseau autoroutier (A65 – A63 – RN 10 – A63 – A64 – A641)
- Itinéraire grand gabarit sur RN 524 (en rouge)
- RD surlignées en noir

L'Assurance :

a) Pour les clubs UFOLEP/APAC

Pour assurer votre manifestation à l'aide d'un contrat ACT (Activités Cyclistes Temporaires), joindre au dossier précédent :

- Le bordereau APAC de souscription ACT ([Doc.6](#))
- Tarifs de l'ACT ([Doc.7](#))

b) Pour les clubs non APAC

Joindre l'attestation d'assurance responsabilité civile d'organisateur de manifestation sportive.

Nous insistons sur la nécessité de respecter scrupuleusement les délais de dépôt des dossiers.